

NOS HONORAIRES

Transactions :

Prix de vente	Honoraires à la charge du vendeur pour appartements et villas		Honoraires à la charge du vendeur pour terrains	
	Mandat Simple	Mandat Exclusif	Mandat simple	Mandat Exclusif
De 1€ à 100 000€	8% TTC	7%TTC	10% TTC	9%TTC
De 100 000€ à 500 000€	7% TTC	6%TTC	8%TTC	7%TTC
De 500 000€ à 800 000 €	6% TTC	5%TTC	7%TTC	6%TTC
De 800 000€ à 1 200 000€	5.5%TTC	4.5%TTC	6%TTC	5%TTC
De 1 200 000€ à 2 000 000€	5%TTC	4%TTC	5%TTC	4%TTC
Plus de 2 000 000€	4%TTC	3%TTC	4%TTC	3%TTC

Gestion Locative annuelle :

8% TTC du loyer mensuel quittancé à la charge du bailleur.

Locations Annuelles :

Etablissement de bail, constitution du dossier, visite : 8€/m².

Etat des lieux : 3€/m².

Honoraires (50/50) à répartir entre le bailleur et le locataire.

Gestion locative estivale :

20% TTC du prix public à la charge du bailleur.

Avis de valeur :

200€ TTC/ bien.

Tarifs en vigueur à compter du 14.05.2021.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.